

COMITÉ DE COORDINATION DES COMMISSIONS D'EXAMEN
Conseil canadien des arpenteurs-géomètres
mai 2009

Introduction

Il existe trois initiatives distinctes se recoupant d'une façon ou d'une autre, qui ont été entreprises par le biais du CCAG par les représentants des commissions d'examen qui ont formé le CCCE. Les voici :

- 1. Travail de développement du programme d'enseignement dans le cadre de l'initiative de financement du RHDCC**
- 2. un partage d'administration permanente du programme d'enseignement, et**
- 3. Le programme d'agrément du CCAG.**

Il est fortement suggéré que l'une des deux options suivantes soit mise en pratique par le Conseil du CCAG lors de l'assemblée du 25/26 mai à l'égard de ces trois initiatives :

Option 1 : Décider de faire la transition du CCAG (CCCE) vers le CCEAG, définir les paramètres qui guideront cette transition et allouer les ressources visant à s'assurer que la transition s'effectue sans délai supplémentaire.

Option 2 : Décider de conserver l'initiative à l'agenda du CCAG, définir les prochaines étapes et allouer les ressources visant à s'assurer que le travail est effectué sans délai supplémentaire.

Ce rapport fait ressortir chacune des trois initiatives et les questions devant être considérées soit par le Conseil du CCAG, s'il décide de faire le travail lui-même, ou par les conseils du CCAG et du CCEAG, s'ils décident de faire transiter le travail du CCAG (CCCE) vers le CCEAG. À la fin de chaque section, des suggestions particulières pour chacune des décisions et des prochaines étapes sont présentées.

Afin de bien comprendre les initiatives étant discutées dans ce rapport, le travail qui est en train de se faire et les enjeux guidant ce travail, il est recommandé que le contexte à la fin du rapport, ainsi que les quatre documents servant de référence, soient lus par les administrateurs du CCAG et par tout autre individu qui sera impliqué dans ces initiatives. Cela inclut les administrateurs du CCEAG si une transition des responsabilités est planifiée. Une compréhension complète est nécessaire afin que soit maintenu les buts et objectifs clés du programme d'enseignement et du programme d'agrément ainsi que les enjeux ayant été identifiés pour aller de l'avant par ceux qui se sont investis corps et âmes dans ces programmes au cours des dernières années.

Trois initiatives

- 1. Travail de développement du programme d'enseignement dans le cadre de l'initiative de financement du RHDCC**

Le CCAG a reçu un financement de la part du RHDCC afin de développer le programme d'enseignement (jusqu'à 38 400 \$ du budget total du projet, soit 99 094 \$). Les activités suivantes sont incluses :

- Finaliser la description des éléments du programme,
- Mettre à jour des listes de textes et de références pour chacun des éléments,

- Ébauche des résultats d'apprentissage pour chacun des éléments,
- Rédiger les guides d'étude pour chacun des éléments.

Afin de remplir ses obligations en tant que bénéficiaire du financement, le CCAG doit faire partie du processus. Le CCAG possède également des antécédents en la matière procurant une connaissance approfondie à l'interne des objectifs et principes qui devraient faire partie intégrante du développement détaillé du programme d'enseignement. Le CCEAG possède pour sa part les individus et l'expertise permettant de mener à bien les tâches nécessaires.

Inhérents au travail souligné ci-dessus sont :

- Le maintien de la communication avec les universités et les associations,
- Le développement de la politique autour du programme d'enseignement tel que souligné dans le document *BG 0801 Core and Options Syllabus w transition notes*.

Il est suggéré qu'un petit groupe de travail mixte soit formé, qu'un mandat soit développé et des contrats offerts à des experts en la matière appropriés d'ici au 5 juin 2009. Les individus qui représenteront le CCAG sur ce groupe de travail doivent être nommés.

2. Administration du programme d'enseignement

Une fois que le programme d'enseignement aura été développé, il restera un autre problème : l'administration du programme d'enseignement. Le programme d'enseignement répond aux besoins des associations qui ont l'autorité légale de déterminer les exigences d'obtention de brevet, incluant les exigences académiques incluses dans le programme d'enseignement. Par conséquent, les associations individuelles sont les « propriétaires » du programme d'enseignement. Le CCCE a reconnu cet état de fait lors de sa création et dans son mandat. L'initiative sur l'harmonisation, qui a donné vie au nouveau programme d'enseignement, l'a également reconnu durant ses processus.

La maintenance et l'administration du programme d'enseignement sont un service aux associations. Des mises à jour régulières devraient être perpétuées; la communication avec les établissements d'enseignement et les associations devrait être maintenue; les liens des processus et des politiques envers l'agrément, les examens du programme d'enseignement et la reconnaissance des équivalences pour les cours individuels et les exemptions concernant les candidats du CCEAG devraient être une considération continue.

Jusqu'à maintenant, le CCCE a joué son rôle dans l'administration du programme d'enseignement en facilitant la communication entre les commissions d'examen régionales et en initiant les deux dernières révisions majeures au programme d'enseignement, incluant la révision actuelle. La commission d'examen de l'AATC a également joué un rôle clé dans le développement du processus d'examen et dans l'identification d'examineurs spéciaux qui ont fait des recommandations de manière régulière destinées aux mises à jour et aux améliorations du programme d'enseignement. Les commissions régionales ont contribué à tous ces efforts au nom de leur association et de leurs membres en participant à un PE concernant le programme d'enseignement.

Le CCEAG comporte maintenant comme membres toutes les associations sauf le Québec, le CCCE n'est plus fonctionnel et le CCAG est en train d'effectuer une transition majeure. Il ne

s'agit pas tant d'une transition de la responsabilité de l'administration du programme d'enseignement, mais plutôt d'une consolidation naturelle de cette responsabilité.

Il est suggéré que le Conseil du CCAG décide si oui ou non il accepte l'offre du CCEAG d'administrer le programme d'enseignement durant son assemblée des 25 et 26 mai. Si la décision est positive, le Conseil devra définir tous les paramètres qu'il jugera nécessaires. Si la décision est négative, le Conseil devra produire un exposé justificatif auprès des associations visant à déterminer un plan de remplacement concernant l'administration du programme d'enseignement.

3. Programme d'agrément du CCAG

Il a été reconnu depuis au moins quatre ans que le programme d'agrément lui-même devrait être révisé et mis à jour. Cela a été discuté par plusieurs organes lors de diverses assemblées, incluant le CCCE, de récentes équipes d'évaluation, le groupe d'étude sur la révision du programme d'enseignement ainsi que par le Conseil d'administration du CCAG, mais aucun effort concerté visant à réviser le programme n'a encore été observé. Compléter l'analyse et la révision du programme nécessitera énormément de travail et le tout doit être effectué dans un avenir très rapproché. Le travail devrait inclure la consultation auprès des universités qui possèdent des programmes accrédités ou ont déposé des demandes d'évaluation, plus particulièrement UNB, UofC et BCIT.

Il a été suggéré lors des assemblées du conseil du CCAG que le CCEAG prenne en main le programme d'agrément, et ce dernier a offert de s'en occuper. Une décision doit être prise afin d'éviter tout retard supplémentaire dans le travail qui doit être accompli. Cependant, ce rapport suggère que la transition ne doit pas être seulement un simple transfert de documents. Les deux parties doivent comprendre le processus de transition et s'y engager complètement.

Les quatre scénarios suivants illustrent bien les situations qui, il peut être soutenu, ne se seraient pas produites ou auraient été gérées avec plus de succès si les programmes d'enseignement et d'agrément avaient été terminés. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de situations qu'il va falloir traiter.

1. Le BCIT a retardé sa demande d'évaluation pour plus d'un an. Bien que cela n'a pas été dit clairement par le BCIT, il peut être raisonnablement assumé que les lacunes actuelles du programme d'agrément et la situation transitionnelle dans laquelle se trouve le programme d'enseignement sur lequel est basé l'agrément, sont les raisons du délai. Une frustration sous-jacente a été exprimée au sujet de la quantité de travail nécessaire afin de faire la demande d'agrément et, encore plus important, la véritable valeur de tout ce travail a été remise en doute.
2. L'université du Nouveau-Brunswick a présenté une requête d'évaluation de son nouveau programme. Il s'agit d'un programme spécifiquement conçu afin de produire des diplômés se qualifiant au niveau universitaire pour le processus d'attribution de brevet des associations. Le CCAG ne peut répondre de manière efficace à leur demande en raison des restrictions actuelles du programme d'agrément de l'état de transition du programme d'enseignement sur lequel est basé l'agrément.
3. L'université de Calgary a récemment présenté une requête d'approbation d'une modification de son programme. Il a été invoqué par le chef associé du département, le professeur Mike

Barry, que le changement a augmenté la composante d'arpentage du programme d'étude en sciences géomatiques pour les étudiants avec concentration en arpentage. La modification visait à ajouter un programme de base, un cours intitulé *Geodetic and Engineering Surveys 1.*(Levés d'étude et géodésique) , mettant l'accent sur la métrologie en arpentage, faire du cours *Design and Implementation of GIS 2.*(Conception et implantation du SIG), lequel inclut la conception avancée de bases de données, un cours optionnel. Il a été invoqué qu'un niveau raisonnable de conception SIG et de bases de données était couvert dans d'autres cours du programme de base. Bien que le CCCE ne voyait aucun problème avec le raisonnement à l'origine de la requête et qu'il reconnaissait qu'il aurait été acceptable si le nouveau programme d'enseignement avait été en place, il ne fut pas possible d'accorder l'approbation désirée puisque les programmes d'enseignement et d'agrément actuels ne le permettaient pas. Cela a causé beaucoup de frustration de la part de l'Université.

1. Description du cours : Méthodes et procédures des levés d'étude et géodésiques: niveaux de précision, théodolites de haute précision, instruments de mesure à distance électroniques, gyro-théodolites. Procédures et simplifications d'élévation, de triangulation, d'étalonnage d'instruments et d'observation, introduction à l'analyse des déformations, analyse d'erreur, calculs des relevés, calculs des projections cartographiques, élévation en utilisant les systèmes par satellite.

2. Description du cours : Survol du Système d'information géographique : concepts et applications. L'architecture du SIG. Modélisation de données conceptuelles, conception de bases de données relationnelles. Sujets avancés sur les bases de données : normalisation des bases de données, dictionnaire de données, langues d'interrogation, bases de données axées sur les objets. Géovisualisation : définition et objet, interaction entre l'humain et l'ordinateur, techniques de visualisation, normes de qualité des données, erreurs et incertitudes. Conception et implantation du système.

4. L'université de Calgary a également récemment demandé des instructions visant à soumettre des échantillons de matériel étudiant pour la prochaine évaluation qui aura lieu au printemps 2010 afin de se familiariser avec les exigences avant le camp d'arpentage du mois d'août 2009. Cette requête, ainsi que plusieurs conversations avec le Dr. Barry et d'autres membres du département, a fait ressortir une frustration sous-jacente concernant la quantité de travail nécessaire afin de faire une demande d'agrément et, encore plus important, concernant la véritable valeur de tout ce travail.

Les principes de base suivants ont été identifiés, Ils doivent être considérés lors de la révision du programme d'agrément. Ils sont plus en détail dans les documents présentés comme référence dans la section « contexte » de ce rapport.

- Décider de l'organe approprié pour gérer le programme (ex. : CCAG, CCEAG).
- Développer une meilleure documentation des processus afin de favoriser le niveau de confort et de constance des bénévoles à qui il est demandé de faire partie des équipes d'évaluation.
- Faire place à une plus grande flexibilité au sein du programme afin de pouvoir faire face à une panoplie plus large de situations et d'encourager une plus grande participation au programme (ex. : BCIT, Ryerson, Laval, nouveau programme de l'UNB).
- Passer en revue le niveau de documentation et de l'élaboration des rapports nécessaire à l'évaluation afin de s'assurer que le processus est complet, mais trop onéreux pour les établissements ou les équipes de bénévoles.
- Considérer la valeur des agréments actuels (en arpentage ou autres, tels le génie) et donner le crédit qui revient à ces accréditations lors du processus d'évaluation.

Il est suggéré que le CCAG décide, lors de l'assemblée des 25 et 26 mai, s'il va continuer à gérer le programme d'agrément du CCAG pour les candidats des associations.

Si le Conseil décide que le CCAG continuera le programme, le Conseil doit allouer des ressources qui serviront à étudier et réviser le programme d'agrément afin de refléter l'intention des politiques et processus existants, de tenir compte des changements en enseignement depuis la première conception du programme, de refléter les expériences précédentes du CCCE, de simplifier le processus et de documenter plus clairement les processus et les politiques.

Si le Conseil décide que le CCAG ne continuera pas le programme, le Conseil devrait considérer d'implanter un PE avec le CCEAG afin de former un groupe de travail mixte CCAG/CCEAG visant à étudier et à réviser le programme d'agrément tel que décrit ci-dessus et de nommer des membres du CCAG au sein de ce groupe de travail.

Dans les deux cas, l'étude et la révision du programme d'agrément devraient être une priorité immédiate et nous devrions viser septembre 2009 comme date butoir.

Contexte

Tel que noté dans l'introduction de ce rapport :

« Afin de bien comprendre les initiatives étant discutées dans ce rapport, le travail qui est en train de se faire et les enjeux guidant ce travail, il est recommandé que le contexte à la fin du rapport, ainsi que les quatre documents servant de référence, soient lus par les administrateurs du CCAG et par tout autre individu qui sera impliqué dans ces initiatives. Cela inclut les administrateurs du CCEAG si une transition des responsabilités est planifiée. Une compréhension complète est nécessaire afin que soit maintenu les buts et objectifs clés du programme d'enseignement et du programme d'agrément ainsi que les enjeux ayant été identifiés pour aller de l'avant par ceux qui se sont investis corps et âmes dans ces programmes au cours des dernières années ».

Les quatre documents suivants ont été utilisés afin d'informer le conseil d'administration du CCAG et tous les autres impliqués dans le travail d'agrément et du programme d'enseignement au cours des deux dernières années. Chacun de ces documents a été annoté afin d'indiquer les éléments qui sont particulièrement intéressants en ce qui concerne le transfert de responsabilité du CCAG (CCCE) vers le CCEAG.

Document d'information :

BG 0801 Core and Options Syllabus 2 w transition notes.doc

9 janvier 2008

Pour : Séance du conseil du CCAG, janvier 2008

Membres du CCCE

Membres de : APBELS, CCEAG, AERC, OAGQ-BE

Conseils d'association

Programmes d'enseignement principal et facultatifs proposés par le conseil mixte

Des sections de ce document ont été mises en évidence à l'aide de commentaires afin d'indiquer les éléments qui devraient être considérés dans le développement du programme d'enseignement. Cela inclut ce qui suit :

- Ce qui a été fait à ce jour dans le développement du programme d'enseignement et des documents connexes, incluant le travail qui n'a pas été complètement reconnu,
- Les principes qui éclairent le travail effectué et qui devraient être bien compris par ceux et celles qui développent et administrent le programme d'enseignement, et
- Le travail qui a été identifié comme faisant partie des prochaines étapes, incluant le travail qui doit être fait en vertu du projet financé par le RHDCC.

Mandat pour

ToR for BECC 0605 w transition notes.doc

Comité de coordination des commissions d'examen

Adopté le 28 juin 2006, lors de la séance du conseil d'administration

Des sections de ce document ont été mises en évidence à l'aide de commentaires afin d'indiquer les concepts qui devraient être perpétués à la suite de la dissolution du CCCE et du transfert de ses responsabilités vers d'autres organes. Cela inclut ce qui suit :

- Les buts et objectifs spécifiques du CCCE,
- Les liens entre le CCEAG et l'OAGQ, CCAG/PSC et des établissements accrédités,
- Considérations pour la confidentialité et les conflits d'intérêts,

Protocole d'entente entre CBEPS-CCLS MOU 08-12-22 w transition notes.doc
Le Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (CCEAG)
et le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (CCAG).

Une version préliminaire d'un PE entre le CCEAG et LE CCAG a été rédigée, lequel fait transiter le travail de développement du programme d'enseignement en vertu de l'initiative du financement du RHDCC ainsi que le programme d'agrément du CCAG vers le CCEAG. Des commentaires, des insertions et des suppressions ont été utilisés afin d'annoter des sections qui doivent être considérées et qui aideront à la rédaction de la prochaine version du PE. Cela inclut ce qui suit :

- Spécifier que le programme d'agrément auquel il est fait référence dans le PE ne concerne que la reconnaissance des candidats auprès des organismes d'attribution des brevets. En raison de l'adhésion plus large proposée en ce qui concerne les Géomètres professionnels canadiens, un programme d'agrément distinct pour ces membres est à l'étude et pourrait ne pas impliquer le CCEAG.
- Spécifier que le CCEAG et le CCAG se sont engagés à faire le suivi des recommandations visant à améliorer le programme d'agrément qui ont été présentées par le CCCE et le groupe d'étude sur la révision du programme d'enseignement. Un groupe de travail mixte dédié à la transition s'assurera que le processus est plus qu'un simple transfert de documents.
- Étant donné que le CCAG est responsable du financement reçu par le RHDCC, la gestion de la finalisation de la description des éléments du programme d'enseignement, la mise à jour de la liste des textes et des références, ainsi que la rédaction préliminaire des résultats d'apprentissage et des guides d'étude doivent être effectuées par le biais d'un groupe de travail mixte formé du CCAG et du CCEAG. Un document plus détaillé (ex. : le mandat) adressé à ce groupe de travail mixte est recommandé.

Programme d'agrément
Conseil canadien des arpenteurs-géomètres

Acrcd Policy w transition notes.doc

Il a été reconnu depuis au moins quatre ans que le programme d'agrément lui-même devrait être révisé et mis à jour. Cela a été discuté par plusieurs organes lors de diverses assemblées, incluant le CCCE, de récentes équipes d'évaluation, le groupe d'étude sur la révision du programme d'enseignement ainsi que par le Conseil d'administration du CCAG, mais aucun effort concerté visant à réviser le programme n'a encore été observé. Des commentaires, des insertions, des suppressions et des surlignages ont été utilisés afin d'annoter des sections qui doivent être considérées et qui reflètent des changements préalablement proposés par divers groupes et individus. Compléter l'analyse et la révision du programme nécessitera énormément de travail et le tout doit être effectué dans un avenir très rapproché. Le travail devrait inclure la consultation auprès des universités qui possèdent des programmes accrédités ou ont déposé des demandes d'évaluation, plus particulièrement UNB, UofC et BCIT.